



**AXA EURO 7-10**

# SOMMAIRE

---

## Rapport du Conseil d'administration

présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 2 avril 2021

### Annexes

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Présentation des frais directs et indirects supportés par la SICAV

Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

---

## Bilan au 31/12/2020 et au 31/12/2019

Actif

Passif

## Hors-bilan au 31/12/2020 et au 31/12/2019

## Compte de résultat au 31/12/2020 et au 31/12/2019

### Annexes

Règles et méthodes comptables au 31 décembre 2020

Evolution de l'actif net de l'OPCVM

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Compléments d'information au 31 décembre 2020

---

## Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et Rapport spécial sur les conventions règlementées

---

## Texte des Résolutions présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**AU 31 DECEMBRE 2020**

**PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M. Jérôme BROUSTRA

**ADMINISTRATEURS**

AXA FRANCE IARD

représentée par Mme Anne VISONNEAU

AXA FRANCE VIE

représentée par Mme Audrey de BLAUWE

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

Représentée par M. Matthieu-Emmanuel LEVILION

**SECRETAIRE DU CONSEIL**

Mme Christine BIANCOLLI

**DIRECTION GENERALE**

**DIRECTEUR GENERAL**

M. Mikaël PACOT

**CONTROLE EXTERNE**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

## Rapport du Conseil d'administration

Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 2 avril 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en vue de vous présenter le rapport d'activité du dernier exercice de la SICAV AXA EURO 7-10 (« SICAV ») et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2020, ainsi que le projet d'affectation des sommes distribuables conformément à la loi et aux statuts.

Ce rapport intègre, aux sections 4 et 5 ci-après, les informations correspondantes au rapport sur le gouvernement d'entreprise.

La SICAV, nourricier du compartiment AXA WORLD FUNDS – EURO 7-10, l'OPCVM maître de la SICAV AXA WORLD FUNDS, est investie en totalité et en permanence dans l'OPCVM maître, hors liquidités qui resteront accessoires.

### **1 - ACTIVITE ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SICAV**

Cette année 2020 restera particulière par la multiplicité et la gravité des chocs survenus. La pandémie a déclenché une crise sociale et économique d'une ampleur rarement vue en temps de paix. Sans le soutien massif des États et des banques centrales, nous aurions assisté à une réelle hécatombe. Ce fut une année éprouvante mais il y a également eu quelques motifs d'espoir avec la découverte de plusieurs vaccins en à peine dix mois, des avancées politiques majeures au sein de l'Union Européenne (UE), ou encore des engagements politiques forts de la part de la Chine, de l'UE, et prochainement des États-Unis pour réduire les émissions de CO2.

Sans surprise, la pandémie a considérablement affecté l'économie américaine et l'activité a évolué au gré des restrictions. Sur 2020, une (dé)croissance de -3,4% du Produit Intérieur Brut (PIB), a été anticipée mais de nombreuses incertitudes ont perduré sur le quatrième trimestre en proie à une troisième vague d'importance. Au pire de la crise, le chômage a atteint 14,7% (+11,2 points) avant de retomber à 6,7%. Toutefois, le nombre d'emplois détruits ou non recouverts s'élevait encore à 10 millions en fin d'année. Le gouvernement est rapidement intervenu avec un premier plan de soutien de \$2300Mds en avril puis un second d'environ \$900Mds en décembre après de nombreuses semaines de tractation au Congrès. Les plans contiennent presque exclusivement des mesures de soutien immédiat aux ménages et aux entreprises : chèques envoyés aux ménages, renforcement des allocations chômage, prêts sous conditions, garanties d'Etat, sans oublier des aides aux États pour faire face à l'expansion de la pandémie : tests, campagne de vaccination. Un vrai plan de « relance » verra probablement le jour en 2021 avec l'administration de Joe Biden, nouveau président des États-Unis, conforté en plus par le basculement du Sénat côté Démocrates. En parallèle, la Réserve Fédérale (Fed) a soutenu les mesures budgétaires et contré les risques financiers liés à l'arrêt de l'économie. Au-delà des mesures d'urgence visant à assurer la liquidité en situation de crise, elle a ramené ses taux directeurs au plancher [0-0,25%], relancé et étendu ses programmes d'achats d'actifs et attribué des facilités de crédit exceptionnelles.

En zone euro, l'activité économique a été encore plus affectée par les mesures de restrictions. Un premier confinement strict, intervenu en mars-avril 2020, a mis l'économie complètement à l'arrêt (tombée à environ 70% de son activité habituelle). Les États et la Banque Centrale Européenne (BCE) n'ont eu d'autres choix que de promulguer des mesures d'urgence visant à limiter les faillites d'entreprises, la fragmentation sur les marchés obligataires et assurer le maintien de conditions de crédits favorables. Il est encore trop tôt pour dire si ces mesures ont suffi mais elles ont limité les conséquences sociales et économiques. Fort de ces soutiens, l'activité a fortement rebondi au troisième trimestre avant de décliner au quatrième trimestre, impactée par une seconde vague et une résurgence des restrictions nécessitant de nouveau un soutien budgétaire et monétaire. Au cœur de la crise, la BCE a été relativement réactive et a multiplié les moyens d'action. L'annonce la plus importante a été la création d'un nouveau programme d'achat d'actifs, le Programme d'achats d'urgence pandémique (PEEP), à hauteur de €1850Mds, mais elle a également continué à inciter les banques à distribuer des crédits tout en soutenant les créances à risque fragilisées par l'arrêt de l'économie. Sa politique très interventionniste s'est renforcée lors de la deuxième vague et elle devrait perdurer encore plusieurs trimestres compte tenu de la faiblesse de l'inflation. Au-delà des plans nationaux de soutien, il faut noter l'étape franchie par l'UE dans la définition d'un plan de relance financé en partie par une émission de dette commune. Malgré plusieurs péripéties, le plan de relance « Next Generation EU » (NGEU) devrait être adopté début 2021.

L'économie britannique a probablement été la plus affectée par la pandémie. Un confinement tardif mais plus long a complètement paralysé le pays, tandis qu'il se battait déjà avec les incertitudes liées à sa sortie de l'UE. Comme dans les autres pays, un soutien budgétaire massif et coordonné avec la banque centrale a permis de limiter le désastre. Concernant le Brexit, un accord a été trouvé fin décembre et il ne manque que l'approbation par le parlement européen. Finalement, le Royaume-Uni devrait bel et bien avoir accès au marché unique sans quotas ni droits de douanes pour les biens, tandis qu'un nouvel encadrement des règles de la concurrence verra le jour.

En Chine, le confinement drastique semble avoir été une réussite puisqu'en fin d'année, elle ne recense quasiment plus de nouveaux cas. La reprise de l'activité économique fut soutenue et seulement ponctuée par quelques difficultés extérieures avec la fermeture des économies occidentales. Les soutiens budgétaires et monétaires furent principalement orientés vers la résilience des entreprises, tandis que les ménages ont dans un premier temps souffert de la perte de revenus. La Chine devrait afficher une croissance positive en 2020, autour de +2,3%.

Le Japon a été relativement épargné par la pandémie, même si son économie en a souffert, comme en témoigne la baisse de PIB attendue pour 2020 (-5.5%). L'activité industrielle a été impactée par la fermeture de la Chine en début d'année, puis celle des Etats-Unis, tandis que la demande domestique restait atone. Le gouvernement a également mis en place des mesures de soutien du revenu des ménages et des entreprises tandis que la Banque du Japon (BoJ) a renforcé son arsenal monétaire en ouvrant les vannes du crédit et en augmentant ses volumes d'achats d'actifs.

La SICAV a commencé l'année avec une sous-pondération en termes de duration, compte tenu des perspectives encourageantes de reprise économique. Toutefois, l'émergence du virus en Chine, puis partout dans le monde ont vite mis à mal ce scénario de reprise économique, nous amenant à revoir notre positionnement en duration avec une surpondération entre février 2020 et mars 2020. L'action conjointe des gouvernements et des banques centrales ont permis de stabiliser le sentiment de marché et la volatilité. Dans ce contexte, les taux ont ensuite évolué dans un intervalle étroit, proche de leur plus bas historique. La SICAV a donc privilégié un positionnement tactique visant à exploiter les exagérations de marché, principalement via une sous-pondération ponctuelle du risque de taux sur le reste de l'année.

En termes d'allocation pays, dans ce contexte la SICAV a donc commencé l'année avec une surpondération sur les dettes périphériques, toutefois neutralisée en février 2020. La SICAV a par ailleurs sous-pondéré la dette italienne, jugée la plus fragile jusqu'au mois de mars 2020. Le soutien des banques centrales et le programme d'achat sans précédent mis en place par la suite a conforté la SICAV pour adopter une position modérément longue sur ces dettes jusqu'à la fin de l'année.

Enfin, en termes d'allocation d'actif, la SICAV a été surpondérée sur les dettes crédit tout au long de l'année au détriment des dettes quasi-souveraines et collatéralisées. Cette surexposition a été partiellement allégée début mars 2020 avant d'être renforcée à partir du mois d'avril 2020. La SICAV a ensuite progressivement réduit l'exposition crédit à l'approche de la fin de l'année, alors que les valorisations devenaient de plus en plus chères et le risque de reconfinement plus élevé.

### **Perspectives**

Après une crise économique sans précédent en 2020, un rebond de l'activité économique est attendu en 2021, grâce notamment à une campagne massive de vaccination qui permettra d'atteindre progressivement l'immunité collective.

Dans ce contexte, les taux devraient graduellement remonter, en restant toutefois à de niveaux bas. Les banques centrales garderont en effet leur politique monétaire inchangée en 2021, afin d'accompagner la reprise de la croissance.

Parallèlement, on peut s'attendre à ce que les dettes crédit continuent d'être supportées à la fois par une amélioration progressive du sentiment, la recherche de surplus de rendement dans un monde de taux bas et le soutien des banques centrales.

**Performances :**

Performances	Nette	Brute	Performance du benchmark
2020	5.32%	5.96%	4.32%
2019	7,71%	8,35%	7,37%
2018	-0,64%	-0,05%	0,55%
2017	1,72%	2,32%	1,55%
2016	3,79%	4,40%	4,41%

*Les chiffres cités ont trait aux années et aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.*

**2 - SOMMES DISTRIBUABLES – AFFECTATION**

Le compte de résultat fait apparaître un résultat sur opérations financières de 611.232,77 € au 31 décembre 2020 en diminution par rapport à celui constaté lors de la clôture de l'exercice précédent.

Après déduction des 411.649,29 € prélevés au titre des frais de gestion, le résultat net de l'exercice s'élève à 199.583,48 €.

Après prise en compte des 514,42 € figurant au compte de régularisation des revenus de l'exercice, le revenu net de l'exercice s'élève à 200.097,90 €.

Compte tenu (i) du report à nouveau de l'exercice précédent de 1.150,97 €, (ii) des plus-values nettes réalisées au cours de l'exercice 2020 d'un montant de 2.142.951,00 € et (iii) des plus-values nettes antérieures non distribuées d'un montant de 8.884.907,31 €, le total des sommes distribuables s'élève à 11.229.107,18 €.

Conformément à l'article 28 des statuts de la SICAV, nous vous proposons de répartir les sommes à affecter, soit 11.229.107,18 €, ainsi qu'il suit :

- Distribution	111.595,28 €
- Capitalisation	1.044.876,81 €
- Report à nouveau de l'exercice	248,60 €
- Plus et moins-values nettes non distribuées	10.072.386,49 €

Ainsi, pour les actions de distribution et sous réserve de votre approbation, le dividende serait fixé à 0,09 € par action en circulation, non éligible à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Nous vous proposons de fixer au 6 avril 2021, la date de détachement de ce dividende, sa mise en paiement s'effectuerait sans frais à compter du 9 avril 2021.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	2017	2018	2019
<b>Nombre d'actions D</b>	1.767.677,88	1.675.919,30	1.371.129,37
<b>Dividende</b>	0,55 €	0,19 €	0,16 €
<b>Dividende éligible à l'abattement</b>	0,55 €	-	-
<b>Dividende non éligible à l'abattement</b>	-	0,19 €	0,16 €

### **3 - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

### **4 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux**

Vous trouverez en annexe conformément à l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé.

### **5 - RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Nous vous précisons que le mandat de commissaire aux comptes de la société de commissariat aux comptes PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT arrivera à échéance à l'issue de la présente assemblée.

Votre conseil d'administration, lors de sa séance du 8 février 2021 a décidé de renouveler son mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

### **6 - TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la SICAV au cours de chacun des cinq derniers exercices.

### **7 - MODIFICATIONS AFFECTANT LA SICAV ET MISE A JOUR CORRELATIVE DES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES**

Nous vous présentons ci-dessous les modifications intervenues au cours de l'exercice écoulé et ayant entraîné les mises à jour suivantes :

#### **Mise à jour du prospectus :**

- Mise à jour de la dénomination de l'indice CITIGROUP soit désormais FTSE EuroBig 7-10 Yr.
- Mise à jour de la rubrique « Stratégie d'investissement » (Rappel de la stratégie du fonds Maître et mention de la nouvelle dénomination de l'indice).
- Mise à jour du principe de "*Fair valuation*" dans les règles d'évaluation des actifs permettant d'évaluer un titre selon une méthode alternative.
- Ajout dans le profil de risques de la SICAV du risque spécifique lié aux critères ESG.
- Clarification de l'investissement maximum.
- Mise à jour de la rubrique "Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables" : mention "résultat net" remplacée par "revenu net" (notion élargie avec la Loi Pacte).
- Mise à jour des statuts en conformité avec la loi Pacte et la loi Soilihi.
- Mise à jour de la rubrique "Rappel de la stratégie d'investissement du fonds maître" conformément aux dispositions de l'ESMA (Autorité européenne des marchés financiers) (guidelines).

#### **Mise à jour du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) :**

- Mise à jour annuelle en vue de l'actualisation des données.

## **8 - RISQUE GLOBAL**

La méthode de calcul choisie pour mesurer le risque global de la SICAV est la méthode du calcul de l'engagement telle que prévue aux termes de l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n°2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés.

## **9 – FRANCHISSEMENT DE SEUILS**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires et au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, AXA INVESTMENT MANAGERS a déclaré, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, au titre des OPCVM et FIA gérés, les franchissements des seuils de participation mentionnés à l'article L.233-7 du Code de commerce.

## **10 - EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions de vote ont été prises conformément à la politique de vote définie par AXA INVESTMENT MANAGERS et aux meilleures pratiques en place sur le plan national pour préserver l'intérêt des porteurs. Cette politique est exposée en détail sur le site Internet d'AXA INVESTMENT MANAGERS (<https://particuliers.axa-im.fr/investissement-responsable/engagement-et-vote>). Conformément aux dispositions de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier, un rapport dans lequel la Société de gestion de portefeuille rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote est disponible sur le site Internet d'AXA INVESTMENT MANAGERS sous la rubrique « investissement-responsable/engagement-et-vote ».

## **11 - FRAIS DIRECTS ET INDIRECTS SUPPORTES PAR LA SICAV**

La dernière information disponible relative aux frais directs et indirects supportés par la SICAV est annexée au présent rapport.

## **12 - INFORMATION SUR LA REMUNERATION**

Conformément aux exigences de transparence sur la rémunération applicable aux sociétés de gestion de portefeuille, la présente section expose les éléments principaux des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre par AXA Investment Managers (ci-après "AXA IM"). Des précisions supplémentaires actualisées concernant notamment le Comité de rémunération et la manière dont la rémunération et les avantages sont attribués aux salariés sont également disponibles en ligne à l'adresse suivante : [www.axa-im.com/remuneration](http://www.axa-im.com/remuneration). Un exemplaire papier de ces informations est disponible, sans frais sur demande.

**Gouvernance** - Une Politique globale, validée et réexaminée annuellement par le Comité de rémunération d'AXA IM, définit les principes de rémunération applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Elle tient compte de la stratégie d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et salariés. Dans la lignée des politiques et procédures de rémunération définies et validées au niveau du Groupe AXA IM, le Comité de rémunération veille à ce que la Politique globale de rémunération soit appliquée de manière cohérente et équitable au sein d'AXA IM et à ce qu'elle soit conforme aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération.

L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération aux procédures et politiques adoptées par le Groupe AXA IM est effectuée par le Département de l'audit interne du Groupe AXA IM qui présente chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses diligences.

Ces conclusions n'ont fait état d'aucune remarque particulière au sujet de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération.

Le résultat de l'examen annuel du Comité de rémunération d'AXA IM est présenté au Conseil d'administration d'AXA Investment Managers Paris ainsi que les modifications apportées à la Politique globale de rémunération.



Ces modifications portent principalement sur la mise à jour des principes globaux de la politique de rémunération différée, la suppression de l'attribution des droits à Actions de Performance AXA IM et des stock-options du groupe AXA, le rappel des règles d'équités dans l'attribution des rémunérations (neutralité en terme de sexe, religion, âge, orientation sexuelle, statut marital...) et l'introduction d'une section relative à la prise en compte du risque de durabilité, pour garantir leur conformité avec l'ensemble des réglementations en vigueur, en particulier le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers et leur alignement sur les stratégies commerciales et de ressources humaines au sein du Groupe AXA Investment Managers.

**Eléments quantitatifs** - Les données chiffrées fournies ci-après concernent AXA Investment Managers pour l'ensemble des filiales du Groupe AXA Investment Managers et tous types de véhicules d'investissement confondus au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les montants relatifs aux rémunérations se sont vu appliquer une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion de la SICAV.

<b>Montant total des rémunérations versées et/ou attribuées à l'ensemble du personnel sur l'exercice clos au 31 décembre 2020 <sup>(1)</sup></b>	
Rémunérations fixes <sup>(2)</sup> (en milliers d'euros)	30,69
Rémunérations variables <sup>(3)</sup> (en milliers d'euros)	34,21
Nombre total d'employés <sup>(4)</sup>	2.516 dont 823 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV

<sup>(1)</sup> Les informations sur la rémunération n'incluent pas les charges sociales, après application d'une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion de la SICAV.

<sup>(2)</sup> Les rémunérations fixes sont composées du salaire de base et de tous autres composants de rémunération fixe payés à l'ensemble du personnel d'AXA Investment Managers au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

<sup>(3)</sup> Les rémunérations variables, composées d'éléments de salaires variables discrétionnaires, immédiats et différés, incluent :

- les montants attribués au titre de la performance de l'année précédente et entièrement versés sur l'exercice sous revue (rémunérations variables non différées),

- les montants attribués au titre de la performance des années précédentes et de l'exercice sous revue (rémunérations variables différées),

- et des intéressements à long terme mis en place par le Groupe AXA.

<sup>(4)</sup> Le nombre total d'employés correspond à l'effectif moyen incluant les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les conventions de stage au 31 décembre 2020.

<sup>(5)</sup> Le nombre total d'employés concernés correspond au nombre total d'employés concernés au sein Groupe AXA Investment Managers et au sein d'AXA Investment Managers Paris au 31 décembre 2020.

<b>Montant agrégé des rémunérations versées et/ou attribuées aux collaborateurs et autres cadres supérieurs dont les activités ont une incidence substantielle sur le profil de risque des portefeuilles gérés <sup>(1)</sup></b>			
	<b>Collaborateurs ayant un impact direct sur le profil de risque des véhicules d'investissement</b>	<b>Cadres de direction</b>	<b>Total</b>
Rémunérations fixes et variables (en milliers d'euros) <sup>(2) (3)</sup>	14,02	12,97	26,99
Nombre d'employés concernés <sup>(5)</sup>	224 dont 100 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV	88 dont 20 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV	312 dont 120 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV

### **13 - POLITIQUE DE SELECTION ET D'EXECUTION D'ORDRES**

La Société de gestion de portefeuille a établi un document « Politique d'exécution » présentant sa politique d'exécution d'ordres, son suivi et sa communication ainsi que toute information appropriée sur les mesures raisonnables qu'elle prend en vue d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

La Société de gestion de portefeuille contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en complément, elle met à disposition la liste des principaux courtiers et contreparties utilisés - par classe d'actifs et sous-classes d'actifs - afin d'obtenir les meilleures conditions d'exécution possible pour le compte de ses clients, conformément à la norme technique RTS 28 prévue par la Directive Européenne MiFID II.

La politique d'exécution des ordres de la Société de gestion de portefeuille et les rapports susmentionnés sont publiés sur le site Internet (<https://particuliers.axa-im.fr>) sous la rubrique : « Nos politiques internes et autres informations importantes ».

### **14 - INFORMATIONS SUR LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE « ESG »**

En application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier, nous vous informons que la SICAV applique simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, dits « critères ESG », tels que déterminés par le groupe AXA INVESTMENT MANAGERS. Chez AXA IM, acteur de l'Investissement Responsable depuis près de 20 ans, nous pensons qu'être un gestionnaire d'actifs responsable est fondamental pour notre succès à long terme. Selon nous, les facteurs ESG peuvent influencer non seulement la gestion des portefeuilles d'investissement sur l'ensemble des classes d'actifs, des secteurs, des entreprises et des régions, mais également les intérêts divers touchant les clients et autres parties prenantes.

Chez AXA IM, nous procédons à un suivi systématique et excluons les risques ESG importants. L'ensemble de nos politiques d'investissement responsable sont disponibles sur le site internet de la société AXA Investment Managers Paris ([www.axa-im.fr](http://www.axa-im.fr)). Des précisions supplémentaires concernant l'Investissement Responsable sont également disponibles sur le site internet de la société AXA Investment Managers Paris ([www.axa-im.fr](http://www.axa-im.fr)).

Des précisions supplémentaires concernant l'Investissement Responsable sont également disponibles sur le site internet de la société AXA Investment Managers Paris ([www.axa-im.fr](http://www.axa-im.fr)).

### **15 - TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES**

Conformément aux dispositions des articles 27, 32 et 40 de la Position AMF n°2013-06, telle que modifiée le 10 septembre 2014, relative aux fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM, sont annexées au présent rapport, les informations relatives à l'exposition obtenue au travers de techniques de gestion efficace de portefeuille et au travers d'instruments financiers dérivés de la SICAV.

### **16 - DONNEES RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION (REGLEMENT SFTR)**

Au cours de l'exercice écoulé, la SICAV n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres telles que visées par les dispositions du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (Règlement SFTR).

### **17 - DOCUMENTS D'INFORMATION SUR L'OPCVM MAITRE**

Le prospectus complet et les rapports annuel et semestriel de la SICAV AXA WORLD FUNDS sont disponibles sur simple demande auprès d'AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS – Tour Majunga – La Défense 9 – 6, place de la Pyramide – 92800 Puteaux.

## **18 – INFORMATIONS RELATIVES AUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE**

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 33 de l'instruction de l'AMF n° 2011-19, un compte-rendu des principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de l'exercice.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## Annexes

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

<b>M. Jérôme BROUSTRA</b>	
<i>Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</i>	
<b>Mandats et fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
Président du conseil d'administration	AXA EURO 7-10 (SICAV)
Président du conseil d'administration	AXA INTERNATIONAL OBLIGATIONS (SICAV)
Président du conseil d'administration	AXA INDICE FRANCE (SICAV)
Directeur Général	AGIPI OBLIGATIONS MONDE (SICAV)
RP d'AXA INVESTMENT MANAGERS	AXA EURO CREDIT (SICAV)
	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant
<i>Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2020</i>	
<b>Mandats et fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
	Néant
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant

<b>Mme Anne VISONNEAU</b>	
<i>Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</i>	
<b>Mandats et Fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
Administrateur	AXA OR ET MATIERES PREMIERES (SICAV)
R.P. AXA France IARD	AXA EURO 7-10 (SICAV)
R.P. AXA Assurances Vie Mutuelle	AXA VALEURS EURO (SICAV)
R.P. AXA Assurances Iard Mutuelle	AXA EURO OBLIGATIONS
R.P. AXA France VIE	AGIPI OBLIGATIONS MONDE (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI IMMOBILIER (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI ACTIONS EUROPE (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI OBLIGATIONS INFLATION (SICAV)
R.P. AXA Assurances Vie Mutuelle	AGIPI ACTIONS MONDE (SICAV)
R.P. AXA Assurances Vie Mutuelle	AGIPI AMBITION (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI REGIONS SOLIDAIRE (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI CONVICTIONS (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI REVENUS (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI ACTIONS EMERGENTS (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI GRANDES TENDANCES (SICAV)
R.P. AXA France VIE	AGIPI MONDE DURABLE (SICAV)
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
<b>Mandats et Fonctions</b>	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant
<i>Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2020</i>	
<b>Mandats et Fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés Françaises</i>
R.P. AXA Assurances Vie Mutuelle	AXA OBLIGATIONS EUROPEENNES (SICAV)
R.P. AXA France Assurance	AXA INDICE FRANCE (SICAV)
R.P. AXA France IARD	AXA EUROPE OPPORTUNITES (SICAV)
R.P. AXA France IARD	AXA INDICE FRANCE (SICAV)
R.P. AXA France Vie	AXA COURT TERME (SICAV)
R.P. AXA France Vie	AXA EURO CREDIT (SICAV)
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant

<b>Mme Audrey de BLAUWE</b>	
<i>Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</i>	
<b>Mandats et fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
R.P. AXA France VIE	AXA EURO 7-10 (SICAV)
R.P. AXA Assurances Iard Mutuelle	AXA VALEURS EURO (SICAV)
R.P. AXA France IARD	AXA AEDIFICANDI (SICAV)
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant
<i>Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2020</i>	
<b>Mandats et fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
	Néant
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant

<b>M. Matthieu-Emmanuel LEVILION</b>	
<i>Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020</i>	
<b>Mandats et Fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
R.P. AXA Investment Managers Paris	AXA EURO 7-10 (SICAV)
Président du Conseil d'administration	AXA EURO OBLIGATIONS (SICAV)
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant
<i>Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2020</i>	
<b>Mandats et Fonctions</b>	<b>Sociétés du Groupe AXA</b>
	<i>Sociétés françaises</i>
	Néant
	<i>Sociétés étrangères</i>
	Néant
	<b>Entités extérieures au Groupe AXA</b>
	<i>Entités françaises</i>
	Néant
	<i>Entités étrangères</i>
	Néant

**M. Mikaël PACOT***Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2020***Mandats et Fonctions**

Directeur Général

Directeur Général

**Sociétés du Groupe AXA****Sociétés françaises**

AXA COURT TERME (SICAV)

AXA EURO 7-10 (SICAV)

**Sociétés étrangères**

Néant

**Entités extérieures au Groupe AXA****Entités françaises**

Néant

**Entités étrangères**

Néant

*Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2020***Mandats et Fonctions**

Président

**Sociétés du Groupe AXA****Sociétés françaises**

AXA COURT TERME (SICAV)

**Sociétés étrangères**

Néant

**Entités extérieures au Groupe AXA****Entités françaises**

Néant

**Entités étrangères**

Néant

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire €
30/12/2016	RC	14 306 812,25	253 462,50	56,44				2,07
	RD	66 742 910,48	1 810 533,21	36,86		0,79		
29/12/2017	RC	12 118 055,35	211 052,14	57,41				1,48
	RD	64 860 271,07	1 767 677,88	36,69		0,55		
31/12/2018	RC	29 500 800,84	517 183,00	57,04				1,04
	RD	60 185 618,81	1 675 919,30	35,91		0,19		
31/12/2019	RC	37 705 937,98	613 686,99	61,44				1,74
	RD	52 769 126,25	1 371 129,37	38,48		0,16		
31/12/2020	RC	40 332 582,39	623 249,89	64,71				1,67
	RD	50 047 296,35	1 239 947,60	40,36		0,09		



## Présentation des frais directs et indirects supportés par la SICAV

<b>Présentation des frais directs et indirects supportés par la SICAV (Annexe 1)</b>	
<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,47%</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b>	<b>0,14%</b>
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,13%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0,00%
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>	<b>0,01%</b>
Ces autres frais se décomposent en :	
- commissions de surperformance	0,00%
- commissions de mouvement	0,01%
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,62%</b>

## Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

<b>Techniques de gestion efficaces du portefeuille (art 27)</b>		
Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficaces (Repo, Prêts/emprunts de titres, cessions temporaires)		Néant
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations de techniques de gestion efficaces du portefeuille		
Espèces		Néant
Titres de créance		Néant
Titres de capital		Néant
Placements collectifs		Néant
Revenu brut reçu par l'OPCVM lié à ces opérations *		Néant
Coût et Frais directs et indirects supportés par l'OPCVM directement liés à ces opérations *		Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations		Néant
		-
		-
		-
		-
* Les montants affichés représentent les revenus bruts ainsi que les coûts et frais liés aux opérations de techniques efficaces du portefeuille acquis au cours de l'exercice fiscal		

<b>Tableau relatif aux opérations sur les marchés dérivés (art 32)</b>		
Exposition sous-jacente aux instruments financiers dérivés		Néant
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations sur les marchés dérivés		
Espèces		Néant
Titres de créance		Néant
Titres de capital		Néant
Placements collectifs		Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations		Néant

Emetteurs des valeurs reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille – concentration > 20% du total net de l'actif du fonds (art 40)		
Nom de l'émetteur	Montant (EUR)	Montant (en %)
Néant		
Total		

Les émissions reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille sont toutes émises ou garanties par un Etat Membre de l'Union Européenne.

## Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	0.00	0.00
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0.00	0.00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	0.00	0.00
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. (Articles R.214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II-(FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00

Ce tableau ne fait pas partie de l'annexe des comptes annuels et n'est donc pas audité par le commissaire aux comptes

## Bilan au 31/12/2020 et au 31/12/2019

### Actif

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Instruments financiers</b>	<b>89 706 172,54</b>	<b>89 697 762,44</b>
<b>OPC maître</b>	<b>89 706 172,54</b>	<b>89 697 762,44</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Créances</b>	<b>611 743,67</b>	<b>900 524,83</b>
Opérations de change à terme de devises	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres	<b>611 743,67</b>	<b>900 524,83</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>124 421,47</b>	<b>1 813,92</b>
Liquidités	<b>124 421,47</b>	<b>1 813,92</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>90 442 337,68</b>	<b>90 600 101,19</b>

## Passif

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	79 150 771,56	79 352 488,60
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	8 884 907,31	8 527 512,08
<b>Report à nouveau (a)</b>	1 150,97	10 372,43
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	2 142 951,00	2 223 935,20
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	200 097,90	360 755,92
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>90 379 878,74</b>	<b>90 475 064,23</b>
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	<b>62 458,94</b>	<b>103 339,50</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>62 458,94</b>	<b>103 339,50</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>21 697,46</b>
<b>Concours bancaires courants</b>	<b>0,00</b>	<b>21 697,46</b>
<b>Emprunts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total du passif</b>	<b>90 442 337,68</b>	<b>90 600 101,19</b>

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors-bilan au 31/12/2020 et au 31/12/2019

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Operations de couverture</b>		
Engagements sur marches reglementes ou assimiles		
Total Engagements sur marches reglementes ou assimiles	0,00	0,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
<b>Total Operations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres operations</b>		
Engagements sur marches reglementes ou assimiles		
Total Engagements sur marches reglementes ou assimiles	0,00	0,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
<b>Total Autres operations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## Compte de résultat au 31/12/2020 et au 31/12/2019

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	7,89	39,20
Produits sur actions et valeurs assimilées	611 743,67	780 444,09
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>611 751,56</b>	<b>780 483,29</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	518,79	453,34
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>518,79</b>	<b>453,34</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>611 232,77</b>	<b>780 029,95</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	411 649,29	441 375,64
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>199 583,48</b>	<b>338 654,31</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	514,42	22 101,61
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>200 097,90</b>	<b>360 755,92</b>



## Annexes

### Règles et méthodes comptables au 31 décembre 2020

La devise de comptabilité du portefeuille est l'EUR.

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2017-05 modifiant le règlement ANC n°2014-01 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Événement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

### Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêt des comptes annuels de la manière suivante :

#### Valeurs mobilières :

##### Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ces contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

##### Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap EONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).
- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :
  - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
  - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
  - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
  - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Pensions :
  - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
  - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.

**Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :**

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
  - La valeur nominale de l'instrument,
  - Le prix d'exercice de l'instrument,
  - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
  - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
  - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

- Swap de taux contre EONIA, FED FUNDS ou SONIA :

Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.

- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :

Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

## Méthodes de comptabilisation

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons COURUS.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques du UCIT et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

## Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus,
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Les Sommes Distribuables sont distribuées dans les limites suivantes :

le revenu net est intégralement distribué, aux arrondis près,

les plus-values nettes réalisées peuvent être sur décision du conseil d'administration partiellement ou intégralement distribuées.

Les Sommes Distribuables non distribuées seront inscrites en report.

Des acomptes peuvent être mis en distribution en cours d'exercice, sur décision du conseil d'administration et dans la limite des Sommes Distribuables réalisées à la date de la décision.

## Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées à l'OPC,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés à l'OPC, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat de l'OPC :
  - Frais de gestion dont frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats):
    - Le taux maximum s'élève à 1,196% de l'actif net (OPC inclus).
- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :

- Le taux maximum s'élève a 0,50% de l'actif net (OPCVM sélectionnés).
- Commission de mouvement / Dépositaire :
  - Le taux maximum s'élève a 50 euros TTC prélevé sur chaque transaction.
- Commission de surperformance :
  - Néant.
- Rétrocession de frais de gestion :
  - Néant.
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
  - Non applicable.

## Calcul des ratios et des engagements

Les fonds détenant des contrats financiers calculent ses règles de division des risques, conformément à l'article R.214-30 du Code Monétaire et Financier, en tenant compte des instruments financiers sous-jacents à ces contrats.

Dans les cas où ceci est autorisé par le prospectus du fonds, l'exposition réelle de ce dernier au risque de marché peut être réalisée au travers de contrats financiers qui portent sur des instruments financiers diversifiés. Dans ces cas, le portefeuille du fonds est concentré mais l'utilisation des contrats financiers conduit à diversifier l'exposition au risque du fonds.

## Tableau « hors-bilan »

Les positions en « hors-bilan » sont classées en « Opérations de couverture » ou « Autres opérations » en fonction de l'objectif recherché dans le cadre de la gestion du fonds.

<b>Tableau de concordance des parts</b>			
<b>Nom du fonds :</b>	<b>AXA EURO 7-10</b>		
<b>Code portefeuille :</b>	<b>AVHP</b>		
<b>Code ISIN</b>	<b>Catégorie indiquée sur le prospectus/KIID</b>	<b>Affectation des sommes distribuables</b>	<b>Parts présentées dans l'inventaire</b>
FR0000172124	C	Capitalisation	RC
FR0000288912	D	Distribution	RD

## Evolution de l'actif net de l'OPCVM

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>90 475 064,23</b>	<b>89 686 419,65</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	18 829 029,55	26 466 663,68
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-23 282 643,70	-32 374 619,84
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 174 158,19	2 358 402,17
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-8 262,00	-4 941,60
Différences de change	-150,09	32,56
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 204 986,03	4 313 627,81
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	<i>12 226 425,49</i>	<i>10 021 439,46</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	<i>10 021 439,46</i>	<i>5 707 811,65</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution d'avoirs	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-211 886,95	-309 174,51
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	199 583,48	338 654,31
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>90 379 878,74</b>	<b>90 475 064,23</b>

\* Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPC (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

## Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	0.00	0.00
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0.00	0.00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	0.00	0.00
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. (Articles R.214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II-(FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00

Ce tableau ne fait pas partie de l'annexe des comptes annuels et n'est donc pas audité par le commissaire aux comptes

## Compléments d'information au 31 décembre 2020

**Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument**

	Montant	%
<b>Hors Bilan</b>		
<b>Operations de couverture</b>		
<b>TOTAL Operations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres operations</b>		
<b>TOTAL Autres operations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Hors Bilan</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

**Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										



### Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise 1 USD	% USD	Devise 2 GBP	% GBP	Devise 3	%	Devise N	%
<b>Actif</b>								
OPC maître								
Créances								
Comptes financiers	1 657,24	0,00	14,48	0,00				
<b>Passif</b>								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### Ventilation par nature des postes créances et dettes

	31/12/2020
<b>Créances</b>	
Coupons à recevoir	611 743,67
<b>Total des créances</b>	<b>611 743,67</b>
<b>Dettes</b>	
Achats à règlement différé	-25 680,74
Frais de gestion	-35 938,20
Autres Dettes	-840,00
<b>Total des dettes</b>	<b>-62 458,94</b>
<b>Total dettes et créances</b>	<b>549 284,73</b>

## Capitaux propres

### MOUVEMENTS DE SOUSCRIPTIONS ET RACHATS

	En parts	En montant
<b>RC</b>		
Actions ou parts émises durant l'exercice	271 222,37	16 828 150,86
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-261 659,47	-16 175 676,26

	En parts	En montant
<b>RD</b>		
Actions ou parts émises durant l'exercice	51 036,74	2 000 878,69
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-182 218,51	-7 106 967,44

### COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT

	En montant
<b>RC</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
<b>RD</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

## Frais de gestion

	31/12/2020
<b>RC</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,47
Frais de gestion fixes	173 536,58
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	31/12/2020
<b>RD</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,47
Frais de gestion fixes	238 112,71
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

## Engagements reçus et donnés

<u>Description des garanties reçues par l'OPC</u>				
Nature de la garantie	Etablissement Garant	Bénéficiaire	Échéance	Modalités
NEANT				
<u>Autres engagements reçus et / ou donnés</u>				
NEANT				

## Autres informations

### VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	31/12/2020
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

**VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	<b>31/12/2020</b>
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE**

	<b>31/12/2020</b>
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPC	89 706 172,54
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	89 706 172,54

**Tableau d'affectation des sommes distribuables**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>						
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>	<b>Crédits d'impôt totaux</b>	<b>Crédit d'impôt unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>				
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant Unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	1 150,97	10 372,43
Résultat	200 097,90	360 755,92
<b>Total</b>	<b>201 248,87</b>	<b>371 128,35</b>

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>RC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	89 404,99	150 475,12
<b>Total</b>	<b>89 404,99</b>	<b>150 475,12</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		0
Distribution unitaire		0,00
<b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>RD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	111 595,28	219 380,70
Report à nouveau de l'exercice	248,60	1 272,53
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>111 843,88</b>	<b>220 653,23</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	1 239 947,6	1 371 129,37
Distribution unitaire	0,09	0,16
<b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)</b>	<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	
	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	8 884 907,31	8 527 512,08
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 142 951,00	2 223 935,20
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>11 027 858,31</b>	<b>10 751 447,28</b>

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/12/2020	31/12/2019
<b>RC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	955 471,82	926 550,88
<b>Total</b>	<b>955 471,82</b>	<b>926 550,88</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		0
Distribution unitaire		0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/12/2020	31/12/2019
<b>RD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	10 072 386,49	9 824 896,40
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>10 072 386,49</b>	<b>9 824 896,40</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	1 239 947,6	1 371 129,37
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

### Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire €
30/12/2016	RC	14 306 812,25	253 462,50	56,44				2,07
	RD	66 742 910,48	1 810 533,21	36,86		0,79		
29/12/2017	RC	12 118 055,35	211 052,14	57,41				1,48
	RD	64 860 271,07	1 767 677,88	36,69		0,55		
31/12/2018	RC	29 500 800,84	517 183,00	57,04				1,04
	RD	60 185 618,81	1 675 919,30	35,91		0,19		
31/12/2019	RC	37 705 937,98	613 686,99	61,44				1,74
	RD	52 769 126,25	1 371 129,37	38,48		0,16		
31/12/2020	RC	40 332 582,39	623 249,89	64,71				1,67
	RD	50 047 296,35	1 239 947,60	40,36		0,09		

### Inventaire détaillé des dépôts et instruments financiers

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
AXA WORLD FUNDS EURO 7 10	687 403,621	89 706 172,54	EUR	99,25
<b>TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>		<b>89 706 172,54</b>		<b>99,25</b>
<b>TOTAL Titres d'OPC</b>		<b>89 706 172,54</b>		<b>99,25</b>

**Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
et Rapport spécial sur les conventions réglementées**





**AXA EURO 7-10**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2020**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2020**

**AXA EURO 7-10**

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL  
VARIABLE NOURRICIER  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS  
TOUR MAJUNGA - 6 PLACE DE LA PYRAMIDE  
92208 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Aux actionnaires,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable nourricier AXA EURO 7-10 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable nourricier à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 02/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM



**AXA EURO 7-10**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2020)**



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2020**

**AXA EURO 7-10**

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A  
CAPITAL VARIABLE NOURRICIER  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS  
TOUR MAJUNGA - 6 PLACE DE LA PYRAMIDE  
92208 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Frédéric SELLAM

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

## Texte des Résolutions présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes de la SICAV tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un revenu net bénéficiaire de 200.097,90 €.

Elle constate que le capital, tel que défini à l'article L.214-7 alinéa 5 du Code monétaire et financier, d'un montant de 79.352.488,60 €, divisé en 613.686,99 actions C et en 1.371.129,37 actions D au 31 décembre 2019, s'élève à 79.150.771,56 €, divisé en 623.249,89 actions C et en 1.239.947,60 actions D au 31 décembre 2020, soit une diminution nette de 201.717,04 €.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, constatant que les sommes distribuables de l'exercice, composées de :

- Revenu net de l'exercice	200.097,90 €
- Report à nouveau de l'exercice précédent	1.150,97 €
- Plus-values et moins-values nettes de l'exercice	2.142.951,00 €
- Plus-values et moins-values nettes antérieures non distribuées	8.884.907,31 €

s'élèvent à 11.229.107,18 € décide, conformément aux dispositions statutaires, de les répartir comme suit :

- Distribution	111.595,28 €
- Capitalisation	1.044.876,81 €
- Report à nouveau de l'exercice	248,60 €
- Plus-values et moins-values nettes non distribuées	10.072.386,49 €

L'assemblée générale décide le détachement, le 6 avril 2021, d'un dividende de 0,09 €, par action en circulation, non éligible pour les personnes physiques à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

La mise en paiement du dividende sera effectuée sans frais, à compter du 9 avril 2021.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	2017	2018	2019
<b>Nombre d'actions D</b>	1.767.677,88	1.675.919,30	1.371.129,37
<b>Dividende</b>	0,55 €	0,19 €	0,16 €
<b>Dividende éligible à l'abattement</b>	0,55 €	-	-
<b>Dividende non éligible à l'abattement</b>	-	0,19 €	0,16 €

### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, prend acte qu'aucune convention nouvelle, entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, n'a été autorisée par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.





**AXA EURO 7-10**

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide - 92800 Puteaux

Tél. : 01 44 45 70 00 - Fax : 01 44 45 87 21

SIREN 304 537 947 - RCS Nanterre

**AXA Investment Managers Paris**

Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide 92800 Puteaux - France

Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF n° GP 92008 en date du 7 avril 1992

S.A. au capital de 1 384 380 euros, 353 534 506 RCS Nanterre.